



Pour les habitants  
de l'agglomération n'ayant  
pas accès aux  
crédits bancaires  
classiques (revenus  
modestes, situation  
précaire...)

Un service  
proposé par :



# MICRO CRÉDIT NOUVEL ÉLAN

**VOTRE MICRO-CRÉDIT SOCIAL ET  
SOLIDAIRE**

Plus d'informations au 03 21 10 36 36  
ou sur [www.nouvelelan-boulonnais.fr](http://www.nouvelelan-boulonnais.fr)

# POUR QUOI ?

## Le micro-crédit peut répondre à des besoins variés :

- Achat ou remplacement de biens de première nécessité (gazinière, réfrigérateur, lit, canapé...).
- Frais liés à l'emménagement, caution...
- Achat ou réparation d'un véhicule (auto, scooter...).
- Dépenses de santé (appareils auditifs, lunettes, appareils dentaires...).
- Frais d'obsèques...
- Financement d'une formation, de frais de scolarité, d'un permis de conduire, achat d'un ordinateur.

## OÙ VOUS ADRESSER ?

**Centre communal d'action social (CCAS) ou service social de votre commune (mairie).**

### **AMIE du Boulonnais**

10, allée Mehul à Boulogne-sur-Mer  
03 21 30 36 22

### **Maison du Département Solidarité du Boulonnais**

- Site de Boulogne-sur-Mer  
153, rue de Bréquerecque  
03 21 99 15 40

- Site d'Outreau  
151, rue Massenet  
03 21 10 09 45

- Site de Saint-Martin-Boulogne  
34, rue Anne Franck  
03 21 10 20 70

**Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer**  
2, place Jean Febvay à Boulogne-sur-Mer  
03 21 10 18 10

## COMBIEN ?

- Entre **300 et 5 000 €** maximum.
- **Remboursement possible jusqu'à 48 mois.**
- **Aucun frais de dossier.**
- La CAB **prend en charge l'intégralité des intérêts** à la fin du prêt.
- Pas de changement de banque à effectuer.

## PORTÉ PAR :



## AVEC LE SOUTIEN DE :



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.